

AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

**Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU de la
commune de Bégrolles-en-Mauges**

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 29 mai 2019 au 12 juin 2019 inclus

Commissaire-Enquêteur : Monsieur Bernard BEAUPÈRE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Hôtel d'Agglomération du Choletais

Je soussignée, Monsieur Bernard BEAUPÈRE, inspecteur d'académie en retraite, agissant en qualité de Commissaire-Enquêteur, en vertu de la décision n°E19000080/44 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 30 avril 2019, ai ouvert et paraphé le présent registre, contenant vingt feuillets non mobiles, destiné à la réception des observations sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bégrolles-en-Mauges. Ce projet a été prescrit par délibération n°VI-4 en date du 14 mai 2018 par le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais. Cette déclaration de projet porte sur :

- la déclaration d'intérêt général du projet d'extension de la société THALES,
- la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bégrolles-en-Mauges en conséquence.

Fait à Bégrolles-en-Mauges,
le 29 mai 2019

**Le Commissaire-Enquêteur,
Bernard BEAUPÈRE**



CHARRIER Jacques le 12.06.19.

Malgré le Maire de Bégrolles me refuse catégoriquement le permis de construire et un agrandissement de mon atelier. Sans prétextes d'une non conformité au règlement et il m'assure qu'il est impossible d'obtenir une dérogation.

Je suis surpris de voir que par l'agrandissement du terrain et l'essai de THALÈS la modification du P.L.U. est tout à fait possible et même le Maire se charge lui-même du dossier.

Thalès et moi n'avons pas le même poids, ça doit être ça qui fait la différence mais j'estime que j'ai le droit de travailler, de rendre service à un grand nombre de clients et de payer des impôts.

